

tifs pancanadiens pour l'An deux mille. Ces objectifs pourraient être les suivants:

- réduire de moitié le taux d'analphabétisme;
- veiller à ce que quatre-vingt-dix pour cent des gens obtiennent un diplôme d'études secondaires ou un diplôme équivalent avant l'âge de vingt-cinq ans;
- doubler le nombre des diplômés de niveau postsecondaire en mathématiques, en sciences et en génie;
- quadrupler la formation offerte par les employeurs à leurs employés.

Étudiants et parents, employeurs et employés, enseignants et gouvernements seront invités à réfléchir ensemble sur la nécessité d'intégrer à notre mentalité la valorisation du savoir, tout comme nous l'avons fait pour l'environnement. Mon gouvernement demandera aussi à la nouvelle Commission canadienne de mise en valeur de la main-d'œuvre de présenter des propositions à ce sujet. Nous visons par là à donner aux Canadiens et aux Canadiennes les moyens de contribuer à la prospérité et d'en profiter pleinement.

La participation pleine et entière des peuples autochtones à la prospérité économique et à la vie politique du Canada est aussi un objectif reconnu à la grandeur du pays. Pour être en mesure de répondre plus efficacement à leurs besoins, mon gouvernement nommera comme représentant spécial du Premier ministre le très honorable Brian Dickson, ancien juge en chef de la Cour suprême, qui tiendra d'importantes consultations sur le mandat et la composition de la commission royale dont la création a été annoncée récemment, et fera rapport de ses constatations à mon gouvernement.

On veillera tout particulièrement à ce que cette commission ne retarde pas l'adoption ni ne fasse abstraction des réformes constitutionnelles, législatives ou autres qui sont déjà en bonne voie. Ces réformes portent notamment sur le règlement des revendications territoriales, sur diverses initiatives en matière de développement communautaire, sur l'éducation et sur d'autres activités mises en marche au cours de la deuxième session de la trente-quatrième Législature. De concert avec les Indiens eux-mêmes, mon gouvernement cherchera des solutions de rechange possibles à la *Loi sur les Indiens*, particulièrement en ce qui concerne les terres, l'autonomie gouvernementale et l'argent des Indiens. Enfin, mon gouvernement compte consulter les autochtones au sujet des changements qu'il conviendrait d'apporter au système d'administration de la justice. Nous voulons collaborer avec eux pour qu'ils puissent prendre leur destinée en main, contribuer à la prospérité du pays et en profiter pleinement eux aussi.

Nos enfants sont les membres les plus importants de notre société, mais aussi les plus vulnérables. Lors du Sommet qui leur était consacré, à New York en septembre dernier, l'attention mondiale était braquée sur les menaces qui les guettent. Soixante et onze chefs d'État et de gouvernement s'y sont engagés à maintenir cet intérêt pour les dix prochaines années. Mon gouvernement annoncera pour sa part diverses initiatives destinées à concrétiser les engagements qu'il a pris alors; c'est ainsi que nos jeunes seront mieux instruits, mieux protégés et mieux entourés et qu'ils pourront apporter leur contribution personnelle à la vie nationale. Mon gouvernement reverra en outre ses politiques à l'égard de la famille, qui est le noyau fondamental de la société canadienne. Enfin, il mettra sur pied

un comité d'hommes et de femmes d'élite chargé d'enquêter sur le grave problème de la violence faite aux femmes.

Il vous soumettra par ailleurs des propositions portant sur la politique et les programmes visant à supprimer les obstacles qui empêchent encore aujourd'hui les personnes handicapées de participer pleinement à la vie politique du pays et de profiter de sa prospérité économique. Mon gouvernement compte mettre en œuvre une stratégie quinquennale qui devrait permettre de résoudre divers problèmes comme l'accès à l'emploi, à la formation, au logement et aux transports, la sensibilisation du grand public et l'intégration à la collectivité.

Vous serez appelés à approuver d'autres mesures législatives importantes destinées à promouvoir les intérêts sociaux, économiques et internationaux de la nation canadienne. Vous aurez également à voter les crédits nécessaires pour financer les services et les dépenses autorisés par le Parlement.

L'efficacité de l'appareil d'État

Notre époque est marquée par le changement; en Europe, en Asie, en Amérique latine, on jette les vieux principes par-dessus bord et on en adopte de nouveaux. Au Canada aussi, il surgit de nouveaux problèmes, auxquels il faut trouver des solutions innovatrices. Il faut notamment changer la façon dont le Parlement fonctionne et dont les gouvernements mènent leurs affaires. L'idée est de faire en sorte que le Parlement soit plus efficacement saisi des préoccupations de la population.

Au cours de la trente-troisième Législature, un comité de la Chambre des communes a proposé des changements en profondeur au Règlement dans le but de valoriser le rôle des députés. Vous avez d'ailleurs mis en œuvre plus de quatre-vingt-cinq pour cent de ses recommandations. Et, à la fin de la dernière session de la présente Législature, d'autres changements ont été adoptés qui permettent aux députés de passer plus de temps auprès de leurs commettants, et d'ainsi mieux représenter leurs intérêts, et de mener plus efficacement les affaires de la Chambre.

C'est en élisant leurs représentants par vote secret que les Canadiens et les Canadiennes exercent leur liberté démocratique. Au cours de la session, vous recevrez le rapport de la Commission royale d'enquête instituée par mon gouvernement pour étudier la réforme électorale. Les Canadiens souhaitent que ceux et celles qu'ils ont élus aient le pouvoir et l'autorité de les représenter efficacement. Mon gouvernement proposera donc d'autres réformes visant à permettre à tous les députés de remplir encore mieux leurs obligations envers leurs commettants.

Il est essentiel, dans une saine démocratie, que la population respecte le Parlement et ses membres. Malheureusement, ce respect a été miné chez nous par une partisanerie et une discipline de parti parfois excessives et par des manifestations d'emportement et d'indignation souvent simulés. On demandera donc aux députés d'envisager l'adoption de nouvelles règles de procédure relatives à l'analyse des mesures législatives, à la présentation des doléances des commettants et à la remise en question de l'action du gouvernement. Chacun des députés trouvera ainsi son rôle valorisé et son indépendance accrue.